



COLLEGE "LES NENUPHARS"

avenue de la gare 78980 Bréval

☎ : 01 34 78 04 04 - Telex : 01 34 78 07 50

Bréval, le 3/09/2013

Règles de vie et de travail au collège à respecter par tous les élèves

LES ELEVES DOIVENT ENTRER OBLIGATOIREMENT DANS LE COLLEGE A L'OUVERTURE DES PORTES DES 8H10 A LA DESCENTE DU BUS POUR NE PAS GENER LA CIRCULATION DES BUS.

DES LA PREMIERE SONNERIE A 8H20 LES PORTES D'ENTREE SERONT FERMEES.

Les élèves qui entrent dans le collège devront adopter une attitude respectueuse vis-à-vis des personnels et de leurs camarades.

Nous rappelons aux élèves **l'interdiction totale dans les locaux** d'utiliser les téléphones portables, mp3, PSP, etc....

Interdiction de fumer dans l'enceinte et aux abords du collège (Loi EVIN).

Les casiers : Les casiers sont réservés aux élèves de 6èmes. Les 5è, 4è et 3è devront, sur le temps du repas, laisser obligatoirement leurs cartables dans la salle des cartables selon les horaires indiqués sur la porte de cette salle.

Les carnets de liaison : Les élèves doivent obligatoirement présenter leur carnet de liaison au surveillant à l'entrée et à la sortie du collège.

En cas d'oubli, l'élève devra **obligatoirement retirer un pass journalier** à la vie scolaire et au bout de 2 oublis, l'élève ira en retenue pendant 1 heure. L'élève remettra **obligatoirement** ce pass le lendemain à la vie scolaire, signé par les parents.

Circulation des élèves : il est interdit de circuler dans les couloirs, escaliers, hall pendant les récréations et la demi-pension de 11h30 à 13h30.

Les absences : Toute absence doit être signalée par téléphone par les parents avant 9h00 au bureau de la vie scolaire, puis **obligatoirement** justifiée par le billet rose dans le carnet de correspondance dès le retour de l'enfant dans l'établissement à savoir dès 8h15 le matin à la vie scolaire.

Les retards : Tout retard à la première heure de cours du matin doit obligatoirement être justifié par le biais du billet bleu dans le carnet de liaison et auprès de la vie scolaire. Si l'élève cumule plus de trois retards le matin, la famille sera convoquée.

ATTENTION : AUCUN RETARD NE SERA TOLERE ENTRE LES COURS.

La vie scolaire ne délivrera pas de billet de retard.

Le professeur qui n'acceptera pas un élève en retard devra l'envoyer avec le délégué de classe au bureau du CPE qui avisera la famille par téléphone. Cet élève restera dans le bureau des CPE avec du travail.

Pour éviter d'être noté en retard l'élève devra se présenter en cours et demander l'autorisation à son professeur de s'absenter.

La cantine : Les élèves doivent respecter l'ordre de passage, se ranger par ordre alphabétique dans le calme, laisser leur table propre, rapporter leur plateau, ne pas jouer avec la nourriture. En cas de non respect de ces règles, l'élève devra effectuer un travail d'intérêt général.

La permanence : les élèves devront obligatoirement travailler dans le calme.

Au collège, la réussite passe par un travail régulier et approfondi, sachant que des manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves en salle de permanence.

Le professeur principal vérifiera que ce document a été signé. Les élèves le colleront dans le carnet de liaison.

Nous vous remercions pour votre collaboration et souhaitons à votre enfant une très bonne année scolaire.

L'élève :

Les responsables légaux :